

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Le monument de la fol. — IV La *Schola Cantorum*. — V Noces de diamant sacerdotales — VI Portionneules des défunts.

AU PRONE

Le dimanche 29 octobre

On annonce :

La Toussaint;

Les vêpres des morts ;

Le mois des morts (1);

Le premier vendredi du mois.

**Indulgence plénière** toties quoties, pour tous les fidèles, dans toutes les églises et chapelles, le 2 nov. (à partir de midi le 1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 29 octobre

Messe du XX dim. après la Pentecôte, **semi-double**; 2e or. **A cunctis**, 3e au choix du célébrant; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim. et Suffr.

Le mercredi, 1 novembre

Fête de la TOUSSAINT, **double de 1e cl. avec oct.**; préface commune. — Aux II vêpres, aucune mém.

Aux vêpres des morts, on reste assis (après les psaumes) pour le verset et le répons; après la répétition de l'antienne du **Magnificat**, on s'agenouille jusqu'après l'oraison.

Le jeudi 2 novembre

Messe de **Requiem** solennelle, **double**, propre au 2 novembre; une seule oraison, préface commune. Après la messe (instruction et) absoute (sans le v. **Anima ejus**, ni le **De profundis**, au retour).

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de pitié en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.